

# Réservation des minibus



Référent(e) :  
**David Ferreira**

04 75 79 46 61  
sport.asso@bourg-les-valence.fr

## 1. Les associations bénéficiaires :

La Ville dispose de 4 minibus qu'elle met à disposition, à titre gracieux, **aux associations dont le siège social est situé sur Bourg-lès-Valence.**

Les associations bénéficiaires sont par ordre de priorité :

- les associations sportives bourcaines
- toutes les autres associations bourcaines

## 2. Périodes de mise à disposition des minibus

Les minibus sont mis à disposition **en priorité les week-ends** pour le transport de personnes dans le cadre des déplacements en lien avec l'activité de l'association.

Les mercredis et période de vacances scolaires, les minibus sont destinés à l'usage des Accueils de loisirs ou pour les besoins des services municipaux.

## 3. Distance maximale autorisée

- Le rayon de déplacement des minibus ne peut excéder **200 kms<sup>1</sup>**. **Seuls les déplacements sur le territoire français sont autorisés.**



1 L'appréciation du rayon de déplacement sera à actualiser au moment du renouvellement de la flotte de minibus

- La durée de prêt ne pourra dépasser **5 jours consécutifs**.

Toutefois des demandes exceptionnelles (prêt plus long, distance plus importante, demande hors période scolaire) pourront être adressées à Mme le Maire et seront étudiées et décidées, au cas par cas, respectivement par l'adjoint au Maire délégué au sport et/ou l'adjoint au Maire délégué à la vie associative.

#### **4. Réserve des minibus**

L'association demandeuse devra pour la réservation remplir et signer un exemplaire vierge de convention de mise à disposition et le retourner au service sport animation jeunesse et vie associative.

La convention devra être accompagnée du formulaire de demande ainsi que de la photocopie des permis de conduire du ou des chauffeurs

#### **5. Prise en charge des véhicules et lieux de stationnement**

Les minibus seront pris en charge et ramenés aux lieux suivants :

| Désignation véhicule                | Immatriculation | Lieux de stationnement <sup>2</sup> |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| FIAT DUCATO                         | CK-943-DR       | Parking Jean Vacher                 |
| FIAT DUCATO (avec boule d'attelage) | BZ-839-FH       | Parking Jean Vacher                 |
| RENAULT TRAFIC                      | AK-946-GQ       | Louis Jourdan                       |
| MERCEDES VITO                       | AB-826-EE       | Louis Jourdan                       |

Pour les prêts prioritaires les week-ends, la remise des clefs et l'état des lieux se feront le vendredi matin qui précède le Week-end auprès du service sports animation jeunesse et vie associative. Les clefs seront restitués:

- soit le dimanche soir, dans la boîte aux lettres située rue Vidal, à l'entrée du personnel du service sport animation jeunesse et vie associative
- soit le lundi matin auprès du référent sur le sujet au service sport animation jeunesse et vie associative. Un état des lieux sera quoiqu'il en soit réalisé le lundi matin avec ou sans l'association utilisatrice

Pour la prise en charge ou restitution des minibus en dehors de ce cadre elles seront convenues préalablement avec le référent sur le sujet susmentionné.

<sup>2</sup> Le lieux de stationnement des véhicules peut être amené à changer avec une centralisation des 4 minibus sur le parking Jean Vacher